

# UN ESSAI

Rien ne coûte d'essayer.

Voyez nos braves compatriotes de la Beauce :

Ils n'avaient pas de collège commercial, et en désiraient un, à leur idée, libre et pratique.

Quelques hommes dévoués ont lancé une souscription qui s'est couverte de noms.

Aujourd'hui ils inaugurent cette institution, qui aura des professeurs laïques, et à laquelle le clergé fait pourtant assez bonne figure.

Pourquoi ne pas tenter quelque chose à Montréal pour créer une école gratuite qui fait absolument défaut et que tout le monde réclame ?

Par exemple, il faudrait faire quelque chose de complet,

Je voudrais que cette école fût ouverte au cœur de la ville.

Je voudrais qu'elle fût ouverte gratuitement à tous les enfants dont les parents sont incapables de faire les frais d'une école payante.

Je voudrais qu'on y reçût sur le même pied d'égalité les enfants parlant toutes les langues et professant toutes les religions.

Je voudrais qu'elle fût inconcessionnelle.

Je voudrais que les enfants ne fussent pas divisés d'après la langue qu'ils parlent, mais que les deux langues fussent employés concurremment, c'est-à-dire, que, dans un même cours, certaines matières fussent enseignées en anglais et d'autres en français, aux mêmes élèves, de façon à les rendre maîtres des deux langues à la fois.

L'essai ne vaut-il pas la peine d'être fait ?

Ne serait-ce pas une façon de voir si notre population est réellement aussi récalcitrante aux écoles publiques qu'on le croit ?

Ne serait-ce pas le moyen de constater le degré d'assimilation des deux races ?

En tous cas, ce serait d'un grand secours matériel pour les familles pauvres.

Mais, entendons-nous bien, il faudrait faire un essai en grand.

L'école gratuite ne devrait être en rien inférieure à aucune des écoles existantes, ce qui serait facile, vu qu'un grand nombre de profes-

seurs laïques seraient enchantés de trouver là une occupation.

La parole est maintenant aux millionnaires et aux richards ainsi qu'aux philanthropes des deux nationalités.

S'ils veulent entreprendre l'essai, nous serons là pour les seconder de toutes nos forces.

Nous pouvons les tenir assurés que la tentative vaut un léger sacrifice de leur part.

Un succès serait un triomphe sur le déplorable système actuel.

DUROC.

## LES DROITS DE L'ÉTAT ET DE LA FAMILLE

La question des droits de l'État et de la famille en matière d'éducation ne peuvent être délimités avec trop de soin en présence des efforts constants de nos cléricaux pour enlever à ces deux puissances le contrôle sur la direction des futurs citoyens et des futurs pères de famille.

Nous croyons bon de relever deux citations puisées à des organes catholiques qui établissent la gradation des pouvoirs.

Nous découpons ceci de la *Semaine Religieuse* de Québec :

Guizot, tout calviniste qu'il était, a proclamé dans un de ses plus beaux discours, que tous les droits en matière d'enseignement n'appartiennent pas à l'État.

" Il y en a, dit-il, qui sont, je ne veux pas dire supérieurs aux siens, mais antérieurs. Les premiers sont les droits des familles : les enfants appartiennent aux familles avant d'appartenir à l'État."

Il ne manque pas de catholiques parmi nous qui, en matière d'éducation, ne sont pas même aussi orthodoxes que ce calviniste.—*La Semaine Religieuse de Québec.*

Nous sommes certainement heureux de voir enfin admettre le principe de l'autorité primordiale du père de famille d'abord et de l'État ensuite.

Les citations suivantes montreront si les catholiques suivent toujours les enseignements que leur donnent les autorités de leur religion.

Voici d'abord l'opinion de feu Mgr Baillargeon :

" On ne peut nier le droit du pouvoir laïque de pourvoir à l'enseignement dans les lettres et les sciences pour qu'il atteigne sa fin légitime et pour le bien social, et par conséquent on ne doit point nier